

La 34 assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **32 (1952)**

Heft 4

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La 34^e assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France

LA 34^e Assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France a eu lieu le 4 avril à Paris. L'Assemblée proprement dite, comme le dîner qui suivit et qui réunissait près de 200 convives, connurent un réel succès.

Aux côtés de M. Pierre de Salis, Ministre de Suisse en France et Président d'honneur de notre Compagnie, on remarquait, du côté français : M. Henri Desfougères, directeur du cabinet du Secrétaire d'État aux affaires économiques ; M. Olivier Depret-Bixio, Conseiller commercial de France en Suisse ; M. Lieury sous-directeur adjoint au service des autorisations financières et commerciales de l'Office des changes ; M. Savignon, chef du service du commerce extérieur à la Direction des industries mécaniques et électriques ; M. Jacques Fougerolle, président de la Chambre de commerce de Paris ; M. René Arnaud, secrétaire général du C. N. P. F. et directeur du Comité national français de la Chambre de commerce internationale ; M. Claude Poughon, adjoint au rapporteur pour les affaires générales de la Commission des relations économiques internationales du C. N. P. F. ; M. Jean Prissette, secrétaire général de la Fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique. Du côté suisse, MM. Jean Hotz, Ministre et directeur de la Division du commerce ; H. Homberger, délégué du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie ; Eric Bonhôte, chef de section à la division du commerce ; Jean Merminod, conseiller de Légation près la Légation de Suisse en France ; Gérard Bauer, conseiller de légation chargé des affaires économiques près la légation de Suisse en France et délégué du Conseil fédéral près l'O. E. C. E. ; Georges Chavaz, conseiller social près la Légation de Suisse en France ; Henri Charles, consul général de Suisse à Lyon ; Georges Dreyer, secrétaire général adjoint des Chemins de fer fédéraux, honoraient cette manifestation de leur présence.

Au cours de la partie administrative, le mandat de certains administrateurs a été renouvelé et la nomination de 8 nouveaux membres du Conseil d'administration a été décidée à l'unanimité.

D'autre part, l'article 37 des statuts de la Compa-

gnie relatif aux nominations et aux fonctions des correspondants de notre Chambre, a été modifié. Le nouveau texte de cet article sera adressé à tous nos membres, en supplément dans le numéro de mai de notre « Revue économique franco-suisse ».

Après avoir entendu une allocution fort intéressante de M. Pierre de Salis, Ministre de Suisse en France, dont nous reproduisons de larges extraits dans ce numéro, les membres présents de la Chambre de commerce suisse en France ont applaudi un exposé de leur Président, M. Hugues Jéquier, qui a fait ressortir le grave préjudice subi par les exportateurs et les importateurs du fait de l'arrêt des importations de produits suisses en France et a souligné la qualité d'« excellent client » dont la Suisse peut se prévaloir à l'égard de la France. Aux termes de cette déclaration, les membres de notre Compagnie ont émis le

VŒU

suivant :

— que les modalités d'importation des produits anciennement libérés soient fixées dans les délais les plus brefs ;

— que la délivrance des licences contractuelles reprenne à un rythme régulier et que les contingents sur lesquels elles sont fondées ne subissent pas d'amputation, mais tout au plus un étalement modéré dans le temps ;

— que les marchandises qui étaient prêtes à l'expédition le 4 février, en vertu de programme à long terme, puissent être livrées à leurs acheteurs ;

— que le courant commercial normal soit rétabli sans tarder entre les deux pays.

Le dîner qui suivit cette Assemblée générale a été illustré d'une conférence magistrale de M. Jean-Rodolphe de Salis, docteur ès lettres de l'Université de Paris et professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich, sur « La position de la Suisse dans l'Europe actuelle ». Cette conférence est publiée in extenso dans le présent numéro de notre Revue.



*Le 4 avril 1952, à la 34^e assemblée générale
de la Chambre de commerce suisse en France*

M. Pierre de Salis

Ministre de Suisse en France

demande...

... « qu'un traitement équitable soit assuré
à nos exportations et au tourisme ».

APRÈS avoir décrit à grands traits l'évolution de l'économie européenne depuis trois ans, M. de Salis rappela qu'il avait, une année auparavant, lors de la précédente assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France, souligné que la mise en œuvre d'un multilatéralisme et d'une libération des échanges dont on aurait négligé de définir les principes et les modalités d'application eu égard à la réelle situation économique et financière européenne, ne manquerait pas de susciter de cruels déboires. Or, c'est précisément ce qui est arrivé.

Certes, les dommages matériels et psychologiques, occasionnés par les retraits de mesures de libération de la part de nombre de nos partenaires commerciaux, sont importants ; mais rien n'autorise à dire aujourd'hui

que la situation est comparable aux temps troublés de l'après-guerre.

L'état de la production, en 1951, au regard des niveaux atteints en 1947 et en 1948, suffit à prouver le contraire.

L'inflation, créée par le déséquilibre persistant de l'offre et de la demande, peut être freinée et combattue par l'élasticité de la production, combinée avec une politique du crédit, une fiscalité et une discipline budgétaire adéquates. Ceci paraît encore plus vrai depuis que s'esquissent d'évidentes tendances à la normalisation de la conjoncture.

Si l'évolution des événements internationaux le permet et si l'on sait tirer les leçons des récentes expériences et faire montre de patience et de réalisme, les graves déséquilibres des balances des paiements peuvent, dans un proche avenir, s'atténuer, voire disparaître et les transactions commerciales et invisibles prendre un cours rapidement favorable.

LES relations économiques et financières franco-suisse, tant par leur nature, leur diversité et leur importance, ont non seulement constitué, en 1951, un véritable baromètre des échanges intra-européens ; elles ont, une fois de plus, par leur tendance, fait prévoir la nature et le rythme de l'évolution économique.

C'est au cours et à la fin de l'été — ce qui explique, en partie, qu'elles n'ont pas davantage retenu l'attention — que la situation se modifia et que les tendances se renversèrent !

On put l'observer à l'apparition des symptômes classiques du déséquilibre virtuel : le gonflement des avoirs en francs suisses des intermédiaires agréés de juin à octobre fut l'un des plus probants puisqu'il enregistrait et exprimait le désir des importateurs, attirés ou occasionnels, de se protéger contre un éventuel rajustement du cours du change.

A cela vinrent s'ajouter les innombrables opérations de changes frontaliers, connues sous le nom de faux tourisme, qui grevèrent l'accord de paiement franco-suisse, au profit d'un spéculateur stérile et dommageable pour l'ensemble de nos échanges et de nos transactions invisibles, d'une charge onéreuse.

La balance des paiements se renversa, elle aussi au détriment de la France, dès le début de l'automne.

S'il en a été ainsi, en dépit du maintien d'un excédent commercial de la France, c'est en raison principalement des deux facteurs contraires, mais moteurs *tous les deux*, du déséquilibre de la balance des paiements : l'accélération des transferts à destination de la Suisse et leur ralentissement dans la direction Suisse-France.

Les discordances, de plus en plus accusées, entre les politiques des prix et des salaires suivies par la France et la Suisse durant ces derniers douze mois ne pouvaient manquer de provoquer le déséquilibre de la balance des paiements, d'autant que les relations économiques et financières entre nos deux pays sont intenses.

A moins de juguler l'inflation et de restaurer un pouvoir d'achat stable de la monnaie, ces perturbations devaient entraîner la disparition de la position créditrice de la France, son endettement, l'amenuisement de ses réserves en devises, par voie de conséquence, le rétablissement des restrictions à l'importation.

L'on n'a pas manqué de reconnaître que le retour au contingentement était un expédient, une mesure provisoire, tant on est convaincu aujourd'hui que les restrictions quantitatives ne s'attaquent pas aux causes des déséquilibres, mais qu'elles se limitent à apurer un bilan et à prévenir une sortie onéreuse d'or et de devises convertibles.

Il n'en reste pas moins que la crise de la balance des paiements français, à laquelle nous assistons, a apporté au développement harmonieux des relations économiques franco-suisse un coup sensible.

Non seulement, les dommages matériels qu'a provo-

qués l'arrêt des importations de produits suisses — souvent spécifiés pour la France et saisonniers — sont importants, irréparables, vu l'importance que revêt le marché français, mais les présentes conditions représentent un net recul dans l'exécution du programme de normalisation et de développement des relations économiques que nous nous sommes assigné, recul dont la signification matérielle et psychologique est très réelle pour un partenaire fidèle et positif tel que la Suisse.

La surprise, mêlée de déception, de nos exportateurs, est d'autant plus compréhensible et sensible qu'ils ont, à juste titre, la conviction que la Suisse n'a en rien contribué à la crise française.

Si les facteurs internes, moteurs des déséquilibres actuels, échappent, par principe, à notre analyse et à notre jugement, les facteurs externes, dans leur évolution, l'attestent, en revanche, clairement :

Non seulement notre marché, ouvert à toutes les productions concurrentes, a absorbé d'importantes quantités de produits français, mais encore notre exportation n'a fait aucune expansion anormale et malsaine.

Mais, ce qui plus est, les Autorités fédérales, soucieuses de prévenir de tels développements, prirent l'initiative d'instituer des mesures de surveillance ou fixèrent des chiffres plafonds pour les produits les plus sensibles à la conjoncture.

Aussi bien, tout en nous rendant compte de l'ampleur et de la complexité des problèmes économiques et financiers posés à la France par la crise de sa balance des paiements et des nécessités impérieuses qui régissent aujourd'hui sa politique économique extérieure, nous sentons-nous le droit de demander qu'un traitement équitable soit réservé à nos exportations et au tourisme.

Certes, ce serait ne pas faire montre de réalisme que de se refuser, d'entrée de cause, à apporter des aménagements au statut de nos relations économiques franco-suisse en guise de contribution au rétablissement de la balance des paiements ; mais dans le même temps, notre comportement de partenaire commercial, dans le passé comme dans le temps présent, nous donne de sérieuses raisons d'espérer, de la part des négociateurs français, une attitude compréhensive des légitimes intérêts de notre exportation dans la recherche et la mise en œuvre des solutions contractuelles que requiert la situation.

Cette confiance dans l'esprit d'équité de nos partenaires, comme aussi dans un redressement prochain de la balance des paiements français, me conduit à conclure à la possibilité de trouver un règlement équilibré, réaliste et sain de nos présentes difficultés.